



***Règles de sécurité
(entraînement, sortie
journée, WE, semaine M.N.)***

L'accompagnateur connaît et applique les consignes de mise en sécurité des personnes (premiers secours) et dispose d'un moyen téléphonique pour prévenir sans délai les secours et l'un des dirigeants du club.

L'accompagnateur sportif responsable est équipé d'une trousse de pharmacie P.N.W. standard (composition, vérification des péremptions et mise à jour du nombre d'exemplaires, organisée par le Bureau). La trousse de pharmacie P.N.W. renforcée comprend en plus les attelles (orthèses) de cheville et de genou. Cette trousse renforcée est utilisée pour les sorties d'1 journée, pour un WE et pour la semaine de MN. Les accompagnateurs responsables organisent entre eux la transmission de ces trousse. Lors de chaque entraînement, les accompagnateurs disposeront d'au moins 1 trousse P.N.W. standard.

Cas d'un seul accompagnateur présent :

En cas d'évacuation sanitaire, l'accompagnateur responsable reste avec l'adhérent à évacuer et avec le reste du groupe jusqu'à la prise en charge de l'adhérent à évacuer. L'ensemble du groupe reprend ensuite la séance d'entraînement sous la responsabilité de l'accompagnateur.

Cas de deux accompagnateurs présents :

Si deux accompagnateurs sont présents, l'accompagnateur responsable reste avec l'adhérent à évacuer jusqu'à son



évacuation. L'autre accompagnateur peut alors poursuivre la séance pour terminer le circuit et revenir au lieu de dispersion (centre commercial Leclerc).

Très important : c'est l'accompagnateur sportif responsable qui prend la décision éventuelle de séparer le groupe et d'en confier la responsabilité à l'accompagnateur serre-file ou à un autre accompagnateur identifié.

L'accompagnateur connaît les règles de sécurité d'encadrement d'un groupe tout au long de la séance d'entraînement, et, en particulier, les règles d'organisation du groupe lors de la marche le long de la route et les règles de franchissement des routes (respect du Code de la Route).

Prendre connaissance des règles de sécurité des piétons

Ces règles s'appliquent pendant :

- les séances d'entraînement normales
- les sorties à la journée,
- les sorties de WE
- et enfin lors de la semaine de marche nordique P.N.W.